

**Arrêté portant tableau d'avancement de l'année 2026
au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Le Maire de Batz sur Mer

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-24 à L522-30,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 21 novembre 2014 fixant les ratios d'avancement de grade pour la collectivité, prise après avis du comité technique paritaire,
Vu l'arrêté n° P 2021-154 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2021,
Vu la liste des agents promouvables établie en date du 1^{er} janvier 2026, 1 agent promuvable dont 1 femme (100%),

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

1 – Madame Typhen NICOLAS
Soit 1 femme – 100% et 0 homme – 0%

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Batz sur Mer, le 26 janvier 2026

Le Maire,



Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le :

20/02/2026

Signature de l'agent :

[Signature]